



Afin de planifier les déplacements des automobilistes

La gendarmerie lance un site Internet d'infos route

Page 2

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Onzième année - N° 3840 - Jeudi 7 avril 2016 - Prix : 10 DA

Militant de la cause nationale
et ancien ministre du Travail

Décès de Mohamed Saïd Mazouzi

Page 24

La maladie prend de l'ampleur

Pas moins de 5 millions d'Algériens touchés par le diabète

Page 2

La nature double du capitalisme

Par Mohamed Habili

Avant d'être une affaire algéro-algérienne, à quoi voudraient de toutes leurs forces la réduire les journaux anti-«clan présidentiel» (mais qui pourraient être facilement désignés de manière positive), avec la présence du nom du ministre de l'Industrie dans la liste provisoire de ce qu'on appelle Panama Papers, elle est une affaire globale, au sens précis que les Américains donnent à ce terme. Nulle intention ici de défendre A. Bouchouareb, qui du reste peut très bien n'en avoir aucun besoin, mais se trouver dans la même liste «noire» que plusieurs chefs d'Etat, au nombre desquels ce Crésus incarné qu'est le monarque saoudien, on ne peut vraiment pas dire qu'il ait quelque magot mal acquis à cacher à ses sujets, tendrait plutôt à vous blanchir. Si son nom était apparu au nombre d'autres de même coefficient que le sien, alors là oui, son compte était bon. Non d'ailleurs qu'il ait eu dans ce cas nécessairement quelque chose à se reprocher au regard de la loi, mais enfin, ce n'aurait pas été le genre de publicité qu'une personne normalement constituée voudrait se faire. Mais soyons sérieux : les Panama Papers ne sont pas un scandale, pour la bonne raison qu'un scandale suppose que des règles aient été violées. Or rien de tel en l'occurrence, le cabinet d'avocats panaméen n'a fait que placer l'argent de ses clients dans des sociétés offshore et autres paradis fiscaux dans le but de le faire fructifier à la plus grande allure possible, activité qui en soi n'a rien d'illégal, pour immorale qu'elle soit par ailleurs.

Suite en page 3

«Aucun groupuscule n'imposera son diktat au RND»

Ouyahia riposte et défie ses détracteurs



«Aucun groupuscule ni aucune minorité n'imposera désormais son diktat au sein du Rassemblement national démocratique». C'est avec ces mots qu'Ahmed Ouyahia répond à ses détracteurs au niveau du RND qui veulent à tout prix reporter le congrès extraordinaire du parti qui devrait se tenir le 5 mai prochain.

Page 3

Béjaïa

Bouillonnement du front social

Page 3

Danse

«La flamme du Sahara», nouvelle œuvre du Ballet national

Page 13

Afin de planifier les déplacements des automobilistes

La Gendarmerie lance un site Internet d'infos route

■ Un nouveau cap vient d'être franchi par la Gendarmerie nationale en termes d'information aux automobilistes. Grâce à son nouveau site «Tariki», dédié à la sécurité routière, l'information sur ce qui attend l'automobiliste sur l'itinéraire qu'il a choisi est diffusée en temps réel. Le site sera aussi accessible depuis un ordinateur, un smart phone ou une tablette tactile.

Par Louiza Ait Ramdane

La Gendarmerie Nationale met en place son projet d'un site web d'information «Tariki», pour s'informer en temps réel sur le trafic routier, les accidents et les chantiers. Ce site de trafic routier permet à tout conducteur de s'informer d'abord sur l'état du trafic avant de choisir un itinéraire. Pour éviter de longues heures d'attente dans les bouchons ou d'éventuels accidents sur la route, les automobilistes peuvent se servir de ce site qui aujourd'hui est même décliné en des versions portables pour être plus accessible à ses utilisateurs. «Tariki est un site en ligne et en même temps une application pour les portables», explique le colonel Abdelhamid Kerroud, responsable de la communication à la Gendarmerie nationale, qui annonce que ce site sera opérationnel dans quelques jours.

En plus d'assister les automobilistes dans leur déplacement, ce site d'itinéraire les aidera même à choisir l'heure idéale pour partir ou encore l'itinéraire le mieux approprié pour éviter les bouchons, explique le directeur de la thématique au niveau de l'état-major de la gendarme-

rie, le général Badaoui Guir, lors d'une conférence de presse organisée hier.

Franc succès du numéro vert

Un total de 7,33 millions d'appels émanant de citoyens, soit près de 4 000 appels par jour, ont été reçus au numéro vert «1055» de la Gendarmerie nationale à travers le pays, du 5 février 2011, date de sa mise en place, selon un bilan du Commandement de la Gendarmerie nationale. «Le nombre d'appels à ce numéro des unités de la Gendarmerie nationale a connu une baisse sensible cette année par rapport aux précédentes, et ce, grâce à l'amélioration de la situation sécuritaire et les conditions climatiques», indique le directeur de la thématique au niveau de l'état-major de la gendarmerie, le général Badaoui Guir. Suite à ces appels, les unités de la Gendarmerie nationale ont effectué 213 451 interventions sur le terrain, dont 3 614 ont donné lieu à la répression de crimes, et le transfert de 172 624 autres à d'autres services compétents (police, Protection civile, santé, sonelgaz), ajoute la même source. «Ces affaires auraient été traitées

contre X, s'il n'y avait pas eu cet outil de travail, ce qui a diminué le coût et le temps des enquêtes et des procédures judiciaires», a attesté le général Badaoui Guir, précisant que ces appels ont trait aux accidents de la route, menaces contre les personnes et les biens, demandes d'aide diverses et autres domaines (contrebande, trafic de drogue, terrorisme, atteinte à l'ordre public...). Les interventions qui se soldées par l'arrestation des criminels en flagrant délit sont enregistrées dans les wilayas d'Alger, Batna, Oran, Tébessa et Tlemcen, indique encore le général. Selon la même source, la présence permanente sur le terrain des unités de la GN ont contribué à la résolution «rapide et efficace» des affaires criminelles. «La Gendarmerie nationale a instauré, à travers numéro vert et les efforts de ses unités, une nouvelle culture de prévention et de sécurité grâce à la participation des citoyens pour assurer leur propre sécurité», a souligné le général Badaoui Guir.

Résultats probants du site ppgn.mdn.dz

Depuis la mise en service, le 6 avril 2015, par le commande-



Ph/D. R.

ment de la Gendarmerie nationale du site Internet de pré-plaintes et d'information en ligne, dénommé ppgn.mdn.dz, 653 pré-plaintes et 1 121 informations ont été enregistrées sur ce site. Les affaires reçues ont porté sur divers domaines, notamment les agressions, les conflits entre citoyens, les atteintes à la pudeur, la corruption, la consommation et commercialisation de drogue, les vols, le terrorisme, la cybercriminalité et les atteintes à

l'environnement. «Des enquêtes ont été aussitôt déclenchées sur la base de ces renseignements», a expliqué notre source.

À la lumière des résultats obtenus, «ce nouveau portail public a permis de consolider davantage le travail de proximité entre les unités de la Gendarmerie nationale et les citoyens», a conclu le général Badaoui Guir.

L. A. R.

La maladie prend de l'ampleur

Pas moins de 5 millions d'Algériens touchés par le diabète

Près de 5 millions d'Algériens sont diabétiques, selon les propos du docteur Smaïl Boulbina qui a animé, hier matin, au centre de presse d'El Moudjahid une conférence sur ce thème. Cette rencontre intitulée «Le fléau du diabète, prévention et nutrition» a eu lieu en présence de la présidente du Croissant-Rouge algérien et des représentants des associations de protection des consommateurs, coïncide cette année avec de la célébration, aujourd'hui, de la Journée mondiale de la santé. A cette occasion, le rapport de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) rappelle, en effet, que le nombre d'adultes diabétiques de par le monde a quadruplé en l'espace de 35 ans. C'est dire toute l'ampleur de cette maladie chronique qui touche de plus en plus de personnes, notamment en Algérie où la prévalence du diabète varie entre un taux de 15 à 16%, selon une récente étude faite en 2015 par l'Institut national de santé publique (INSP), affirme le D' Boulbina. D'après lui, «les statistiques de l'enquête de 2015 révèlent un taux de 16% à Mila et 15%

à Oran en matière de prévalence de la maladie du diabète en Algérie. Il doit y avoir, à ce propos, 5 millions de diabétiques, ils ne sont pas moins de 4 millions en tous cas. C'est un véritable problème de santé publique car soit un huitième de la population est touché par cette pathologie liée au sucre», souligne ce dernier. Pour plus de précisions, le D' Boulbina explique que le diabète touchant les Algériens majoritairement est celui du type 2, qui, rappelle-t-on, consiste en l'absence de quantités insuffisantes d'insuline dans le sang ou de leur mal production, contrairement à celui du type 1 qui, lui, consiste en une non-production d'insuline par le pancréas. La population algérienne souffre du diabète de type 2 à forte prévalence, «soit un nombre entre 500 000 et 1 million de personnes», ajoute le D' Boulbina. Par ailleurs, les raisons principales à l'origine de la recrudescence du diabète dans notre pays s'avèrent multiples avec la malnutrition qui vient en première catégorie. Le D' Boulbina s'exprime sur ce point en disant que «les causes de la montée du dia-

bète dans notre pays sont nombreuses, à savoir le stress, le manque de culture d'hygiène de vie chez les individus ainsi que le mode de consommation effréné qu'on copie sur l'Occident et qui reste la principale cause. Tant que les Algériens consomment beaucoup de sucres, surtout au mois de carême avec toute la panoplie de friandises, nous relèverons toujours d'autres cas de diabète à l'avenir. La consommation de soda et jus est également un risque pour la santé. D'autant plus que les Algériens manquent d'exercice physique, et avec l'obésité d'une grande marge de la société, le diabète ne peut qu'être là».

Diabète et mariages endogames

Les mariages consanguins, dont la société algérienne est principalement caractérisée, constituent un facteur non négligeable dans l'apport génétique à transmettre le diabète entre les familles et les différentes générations, car rappelle-t-on, les gènes ont un rôle important dans la transmission du diabète en

plus de l'acquérir à travers une mauvaise alimentation.

Stratégies de lutte contre le diabète

Pour ce qui est des stratégies d'endiguer le fléau, M^{me} Saida Benhabylès, présidente du CRA, a insisté sur la vulgarisation de la maladie pour sensibiliser le citoyen et appeler la tutelle à un travail de coopération des différents ministères avec les instances exécutives pour plus de résultats sur le terrain, et ce, en réaffirmant les efforts consentis par l'Etat algérien depuis l'indépendance jusqu'à l'aujourd'hui. A cet effet, elle souligne que «nous devons, à tout prix, cesser d'être conjoncturels pour parler des maladies qui dévastent la société algérienne à chaque fois que l'occasion se présente, mais plutôt c'est dans le souci d'agir en urgence pour apporter des améliorations tangibles. Le CRA, en tant qu'organisation humanitaire, et en cette occasion de la célébration de la Journée mondiale de la santé, lance un appel d'urgence pour réagir non pas qu'à la santé du citoyen mais plutôt à sa vie,

car vu l'ampleur des maladies chroniques qui nous touchent, c'est de la vie humaine qu'il s'agit». Parmi les responsables concernés pour lutter contre le diabète, en dehors du ministère de la Santé, bien sûr, l'industrie agroalimentaire est montrée du doigt lors de cette conférence, car, pour rappel, le manque de contrôle des innombrables produits de consommations impacte négativement sur la santé publique. Ajouté à cela le manque total de visibilité et de traçabilité de ces produits auprès des consommateurs reste une entrave majeure à laquelle il faudra remédier. D'après le représentant de l'association de protection des consommateurs, un plan national d'urgence est à prévoir et selon lui, la publication d'un rapport contenant les taux de composition en sucre de tous les produits agroalimentaires sera fait prochainement, ce qui est un devoir vis-à-vis du consommateur. Cette journée internationale de la Santé est un rappel urgent sur l'ampleur alarmante du diabète dans notre pays.

Yacine Djadel

«Aucun groupuscule n'imposera son diktat au RND»

Ouyahia riposte et défie ses détracteurs

■ «Aucun groupuscule ni aucune minorité n'imposera désormais son diktat au sein du Rassemblement national démocratique». C'est avec ces mots qu'Ahmed Ouyahia répond à ses détracteurs au niveau du RND qui veulent à tout prix reporter le congrès extraordinaire du parti qui devrait se tenir le 5 mai prochain.

Par Nacera Chennafi

A l'approche du congrès extraordinaire du parti, prévu pour le 5 mai prochain, Ahmed Ouyahia, qui veut à tout prix arracher le poste de secrétaire général du parti, est secoué soudainement par un mouvement de redressement qui exige le report de ce rendez-vous. Mais pour Ouyahia, pas question de changer d'agenda. Mardi, des cadres et d'anciens militants du parti ont appelé au report du congrès, évoquant «des dérives». A cet effet, le SG par intérim du RND n'est pas resté indifférent et répond à travers un communiqué qu'il a rendu public hier. Dans le communiqué en question, Ouyahia dit avoir pris connaissance, avec «regret mais aussi une profonde indignation», du communiqué diffusé mardi 5 de ce mois par la presse par un «certain nombre de cadres et d'anciens militants du parti». En réaction, Ouyahia informe les militants, militantes et responsables locaux et centraux que le cheminement vers le congrès extraordinaire se «poursuivra selon le rythme convenu par la Commission nationale préparatoire composée des deux tiers du Conseil national». Ainsi, Ouyahia dit à ses détracteurs qu'il n'est pas question de reporter le congrès extraordinaire du parti. Dans ce cadre, il précise que la réunion des congressistes au niveau de chaque wilaya se tiendra comme convenu le samedi 9 avril. Celle-ci sera suivie d'une réunion des congrès régionaux le samedi 16 avril et enfin la tenue du congrès

extraordinaire du 5 au 7 mai 2016. Dans son communiqué, Ouyahia précise que certains signataires du communiqué diffusé mardi 5 avril sont des «congressistes de droit». A ce propos, le SG par intérim du RND les défie en leur rappelant qu'il leur appartient «d'aller mesurer leur représentativité et promouvoir leurs vues au niveau de leurs wilayas d'appartenance, ou au niveau des pré-congrès régionaux qui les concernent, ou même devant le congrès extraordinaire». «Ils feront face ainsi à la majorité qui est l'arbitre», ajoute Ouyahia. Enfin, le SG par intérim du RND porte à la connaissance des auteurs du communiqué ainsi que des militants du parti qu'«aucun groupuscule ni aucune minorité n'imposera désormais son diktat» au sein du RND. Outre les graves accusations du SG du FLN, Ahmed Ouyahia se retrouve à quelques jours du congrès extraordinaire de son parti face un «mouvement de redressement» qui veut le destituer. Il faut savoir que les détracteurs d'Ouyahia ont tenu leur premier conclave le 4 avril dernier. Parmi eux, Tayeb Zitouni, ancien président de l'APC d'Alger-Centre, et Nouria Hafsi, présidente de l'Unfa qui étaient déjà dans le mouvement mené contre Ouyahia en 2013 qui a conduit à sa démission. Concernant les signataires, on peut citer : Mostafa Yah, Mokhtar Boudina, Zoghbi Smati Azzeddine Saâdi et Ali Sahel. Ils parlent de «graves dysfonctionnements» et de «dérives» qui auraient émaillé la préparation du congrès extraordinaire. Ils demandent le report de ce rendez-vous afin de revoir, selon



PH/DR

eux, sa préparation. Si en 2013 Ouyahia a opté pour la démission, il semble cette fois-ci décidé à se battre car c'est son avenir politique qui est en jeu. Alors SG du RND, Ouyahia avait indiqué le 3 janvier 2013, dans un message adressé aux militants du parti, que sa démission du poste de secrétaire général du Rassemblement national démocratique (RND) avait pour motif la «préservation» de l'unité du parti. «Ma décision sera peut-être amère pour certains parmi vous et je sollicite leur indulgence et leur compréhension, car ma démission n'est pas au service d'un agenda personnel comme pourraient le prétendre certains, son seul motif étant

la préservation de l'unité de notre parti dont je demeurerai militant», a écrit M. Ouyahia. Aujourd'hui, Ouyahia est décidé plus que jamais à redevenir officiellement le SG du RND avec tous les enjeux que ce poste offre pour la prochaine étape, dont les présidentielles ; même si l'échéance semble un peu loin. Ouyahia, qui occupe aussi le poste de ministre d'Etat, chef de cabinet de la Présidence depuis presque deux ans, assure l'intérim à la tête du RND depuis le retrait, en janvier 2015, du secrétaire général élu lors du congrès du parti en décembre 2013, Abdelkader Bensalah.

N. C.

Béjaïa

Bouillonnement du front social

La wilaya de Béjaïa a été marquée hier par de multiples mouvements de protestation, allant des fermetures de routes au débrayage, jusqu'aux grèves illimitées, rassemblements, etc. C'est ainsi que des habitants de plusieurs villages de la commune de Oued-Ghir sont revenus à la charge par une action radicale. Après avoir fermé le centre d'enfouissement technique de Sidi Boudrahem les journées du 27 et 28 mars dernier, ils ont mis en exécution, hier, leur menace en coupant la RN 12 à hauteur du village Hellil. Les villageois d'Ibourassene, Aït Ahmed Ouamnour, Ireza, Ibachiren, Mellala et Hellil ont interpellé les autorités de wilaya afin d'honorer leurs engagements consistant à mettre fin aux eaux usées, produits toxiques et odeurs nauséabondes qui s'échappent du CET. «Nous attendons une solution à nos revendications et surtout l'application des engagements pris lors d'une réunion tenue il y a 10 jours avec des autorités de wilaya», déclarent des manifestants sur place. Pour rappel, le directeur de l'environnement de la wilaya de Béjaïa avait récemment réagi pour rassurer les protestataires sur le fait que «le centre d'enfouissement technique répond aux normes arrêtées par le ministère de l'Environnement et que la station de traitement du lixiviat est en cours d'acquisition». «Il n'y a aucune preuve scientifique sur une quelconque contamination des puits appartenant à des citoyens ; même chose concernant le réseau de transfert des eaux depuis le barrage de Tichy-Haf», avait fait observer l'auteur du communiqué. Et de préciser : «Le lixiviat est recyclé dans le casier du CET par le moyen de deux pompes et le directeur du CET procède, régulièrement, à l'utilisation du charbon actif pour éliminer toutes les odeurs». Au sujet de l'écoulement du lixiviat qui s'est produit dernièrement celui-ci «est dû

aux intempéries, un phénomène qui ne risque pas de se produire en temps normal», lit-on encore dans le communiqué. Cette action n'a pas été sans conséquences sur le trafic routier qui a été paralysé et a contraint des milliers d'automobilistes à faire le détour par la RN 12 via Amizour et Tala Hamza pour rejoindre la wilaya de Jijel, l'est de Béjaïa et le chef-lieu de wilaya, entre autres. Des usagers étaient exacerbés hier par rapport à ces récurrentes fermetures de routes qui les empêchent de rejoindre leurs lieux de travail, l'université, etc. De leur côté, les enseignants contractuels et vacataires de la wilaya de Béjaïa ont fermé hier le siège de la direction de l'éducation après avoir tenu des rassemblement, deux jours de suite, devant l'édifice pour exiger leur «intégration, sans conditions, dans le secteur de l'éducation, faisant valoir leurs nombreuses années d'expérience professionnelle dans leurs postes et les sacrifices consentis pendant les années d'exercice, notamment les déplacements, les retards dans le versement de leurs salaires, etc.» Ils ont réaffirmé, hier, leur «détermination à poursuivre leur mouvement de protestation jusqu'à l'aboutissement de leur revendication», rejetant toute proposition qui irait à contrario de leur revendication. Le blocage de la direction de l'éducation intervient, faut-il le souligner, au moment où les enseignants contractuels qui ont marché sur Alger poursuivent leur grève de la faim à Boudouaou où ils ont été empêchés de poursuivre leur marche pour rencontrer les autorités centrales, dont le Premier ministre et la ministre de l'Education nationale. Hier, le Cnapeste a observé une journée de protestation à travers les trois paliers de l'éducation pour exprimer sa «solidarité» avec les enseignants contractuels. Cette décision a été prise, lit-on dans un communiqué de presse qui

nous a été adressé, «à l'issue des cinq conférences régionales tenues avant-hier et visant à soutenir les professeurs contractuels dans leur action historique pour faire aboutir leur revendication qui est l'intégration, sans condition dans le secteur». Pour leur part, les travailleurs du CTC de Béjaïa sont entrés en grève depuis le 28 mars dernier pour «protester contre les intimidations, pressions et abus de pouvoir de leurs responsables», comme nous le dira Zahir Issaâd, responsable du syndicat d'entreprise du CTC de la wilaya de Béjaïa. Ils réclament également la prise en charge de nombreuses revendications, dont l'augmentation des primes, l'annulation des poursuites judiciaires engagées à l'encontre des certains travailleurs et syndicalistes dont le responsable du syndicat national Djamel Taleb, l'arrêt, l'annulation des décisions unilatérales dont l'augmentation des objectifs, l'installation du syndicat avant l'élection du comité de participation, etc. Pour leur part, des habitants de l'ancienne ville, notamment ceux de Sidi M'hamed Amokrane, ont observé un rassemblement devant le siège de la wilaya pour exiger leur «relogement», rappelant le classement par le CTC de leurs appartements en zone orange 4. Ces derniers ont été reçus par une responsable à la wilaya qui leur a assuré que leur doléance «est à l'étude». A noter que le syndicat d'entreprise devait observer une grève à partir d'aujourd'hui. Une caravane devrait prendre la route dimanche ou lundi à Boudouaou pour rendre visite aux professeurs contractuels en grève de la faim et leur exprimer leur soutien et une journée de protestation sera observée le même jour dans le secteur de l'éducation pour «exiger leur intégration, sans conditions et sans concours, dans le secteur».

Hocine Cherfa

LA QUESTION DU JOUR

La nature double du capitalisme

suite de la page Une

Au lendemain de la crise financière de 2008, on se souvient qu'il était question de moraliser le capitalisme, ce qui impliquait en premier lieu la guerre à outrance contre les paradis fiscaux, dont on a dressé trois listes, suivant les tarifs qu'ils appliquaient pour leurs services. Les *Panama Papers* montrent qu'en réalité rien n'a changé à cet égard. Sinon peut-être que les manipulations financières qui se faisaient au niveau des banques suisses et autres places prestigieuses se sont déplacées dans des endroits plus excentrés. Il ne fallait d'ailleurs pas s'attendre à plus que ça de la moralisation promise. Car de tout temps le capitalisme a été une sorte de fusée à deux étages, une nature double, un Janus, une médaille avec ses deux faces, l'une aussi essentielle que l'autre. Aucun auteur n'a montré aussi bien cette dualité irréductible que Fernand Braudel dans son histoire des débuts du capitalisme. Sur un des versants, à l'échelle locale, au niveau de l'économie domestique subvenant à l'essentiel des besoins des populations, c'est la règle qui toujours domine. Dans ce domaine, une activité est soit conforme à la loi, et dans ce cas elle est blanche, soit elle y contrevient, et alors elle est noire, et partant elle tombe sous le coup de la loi. Mais le capitalisme s'est toujours ménagé des zones grises où les règles locales non seulement n'ont pas cours, mais sont expressément foulées aux pieds. Braudel proposait qu'on appelle le premier versant économie de marché, et de réserver le nom de capitalisme au second. Nous dirions aujourd'hui économie régulée pour l'un, et capitalisme sauvage pour l'autre. Ou bien économie réelle d'une part, sphère financière de l'autre. L'erreur cependant serait de croire que le capitalisme puisse être ramené sans se détruire à un seul de ces deux constituants. En réalité, il n'y a de domaine réglementé que parce qu'il en existe un autre de déréglé. Le capitalisme marche sur ses deux pieds. On ne peut le moraliser. Quand il avance, c'est par son côté sauvage.

M. H.

Entre 2011 et 2015

Plus de 9 milliards de DA décaissés pour soutenir les prix de l'huile et du sucre

■ Plus de 9,3 milliards de DA ont été décaissés par les pouvoirs publics entre 2011 et 2015 pour couvrir la subvention de l'huile alimentaire raffinée ordinaire et du sucre blanc, a-t-on appris auprès du ministère du Commerce.

Par Younès F.

Ce montant a couvert la compensation des prix de l'huile brute de soja à raison de 2 milliards de DA en 2011, de 3,2 milliards de DA en 2012, de 2,6 milliards de DA en 2013, de 999 millions de DA en 2014 et de 440 millions de DA en 2015, précise le rapport de conjoncture du secteur du commerce pour l'année 2015 dont l'APS a obtenu une copie.

Trois opérateurs privés à savoir Cogral, Afia international et COGB «La Belle» ont bénéficié principalement de cette compensation, souligne le document.

Les prix à l'importation du sucre roux n'ont pas fait l'objet de compensation durant cette période du fait que son prix sur le marché international a été à la baisse et par conséquent n'a pas eu d'impact réel sur les prix plafonds aux consommateurs du sucre blanc.

Depuis 2011, les prix du sucre blanc sont plafonnés à 90 DA pour le kilo en vrac et à 95 DA

pour le kilo en préemballé, alors que ceux de l'huile de table sont plafonnés à 600 DA pour un bidon de 5 litres, 250 DA pour une bouteille de 2 litres et 125 DA pour une bouteille de 1 litre.

Une compensation est allouée, depuis, sur le budget de l'Etat aux opérateurs pour la prise en charge de la hausse des prix du sucre roux et de l'huile brute de soja en vue de garantir le maintien des prix plafonds.

La compensation consiste en la prise en charge de la différence entre le prix moyen pondéré à l'importation du sucre roux et de l'huile brute de soja en stock et les prix de ces matières premières, dont les prix des produits finis issus commercialisés n'ont pas dépassé les prix plafonnés en relation avec les structures des prix y afférentes.

En 2015, le prix moyen à l'importation du sucre roux a diminué à 346 dollars/t (contre 423 dollars/t en 2014), alors celui de l'huile de soja à 746 dollars/t (contre 906 dollars en 2014).

Pour atténuer la flambée des prix internationaux de ces deux

produits d'autres mesures prises sont toujours en vigueur. Ces mesures consistant en des exonérations exceptionnelles réduisent au total le prix de revient de 41%.

Il s'agit de la suspension des droits de douane à l'importation du sucre roux et des matières de base entrant dans la fabrication des huiles alimentaires et qui sont de l'ordre de 5% et de la suspension de la TVA de 17% sur le sucre roux et sur les matières de base entrant dans la fabrication des huiles alimentaires raffinées.

Il s'agit aussi de l'exonération de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) sur l'activité de production et de traitement qui est de 19%, celui de distribution des huiles alimentaires et du sucre de 25% et de l'exonération des droits de douanes et de la TVA exigibles à l'importation sur le sucre blanc pour mettre fin à la situation de monopole sur certains marchés.

En mars dernier, un comité interministériel chargé de l'examen et de l'évaluation des



Ph. DR

demandes de compensation a été créé. Ce comité est composé des représentants des ministères du Commerce, des Finances et des Transports. Par ailleurs, les subventions allouées par le Fonds de remboursement des frais de transport dans le sud

pour l'approvisionnement de dix wilayas du Sud ont atteint en 2015 un montant de 6 milliards de DA contre 6,1 milliards de DA en 2014, indique le rapport du ministère.

Y. F./APS

Parfumeurs des temps modernes

Ces jeunes qui aspergent de fragrances les rues d'Alger

Offrant aux passants des languettes, en papier, exhalant des senteurs agréables, ou osant, carrément, les asperger de parfums, de nombreux jeunes squattent, désormais, les trottoirs du centre d'Alger, proposant des flacons remplis de fragrances, vantées en «copie fidèle» à des «griffes» mondialement renommées.

La vivacité des gestes et leur talent de marqueteurs rappellent curieusement les parfumeurs (El-Ataroune) d'antan. Ces fournisseurs de prestigieuse «riha» (parfum), un apanage de nobles et, occasionnellement, de mariées, faisaient la fierté des marchés et places publiques d'El-Bahdja, une ville méditerranéenne conciliant, depuis la nuit des temps, traditions orientales et modernité occidentale.

Marchands à la sauvette, prêts à esquiver les descentes surprises, ou commerçants attirés occupant de luxueux locaux sur des rues aussi connues que Didouche-Mourad ou Hassiba-Benbouali, ces jeunes, qui remettent en vogue un métier enraciné dans la civilisation humaine, parviennent, grâce à un savoir-faire improvisé et à des qualités de vendeurs hors pair, à capter l'attention des plus hésitants, voire des plus «chiches» des acheteurs.

Sapés comme des «Zazous», sourire de charmeurs, ces parfumeurs des temps modernes usent d'un tact remarquable et d'une sympathie débordante pour aborder les passants d'horizons divers. Ils commencent par donner, gracieusement, à la «cible» une bouffée de senteurs en pressant, d'un geste fugace, le vaporisateur d'un flacon qu'ils tiennent précieusement dans la main, avant d'engager la conversation. Seuls les plus affairés ou les moins curieux échappent à cette opération de «séduction mercantile». La majorité des usagers abordés finissent par

tomber sous le charme et se laisser entraîner à l'intérieur de la boutique pour y découvrir une interminable gamme de parfums aux couleurs vives, contenus dans de jolis bocaux en verre, soigneusement rangés dans des rayons en miroirs.

L'imitation de parfums, baptisés de noms de faiseurs de «Fashion», n'a plus de secrets pour ces jeunes Algériens qui semblent avoir découvert «la poule aux œufs d'or». Ils réussissent, en deux temps trois mouvements, à vous concocter le parfum de votre choix et à moindre coût (entre 400 et 1 500 DA).

L'apprenti chimiste venu des Aurès...

Natif de Batna, Mehdi, 25 printemps, est l'un des fameux parfumeurs de la rue Hassiba. Il s'est retrouvé, par pur hasard, «chimiste-fabricant» d'essences de parfums.

Il fut contraint d'exercer, pendant les années ayant suivi l'obtention d'une licence en Droit, de «petits boulots», histoire d'échapper à l'emprise du chômage affectant beaucoup de ses compères.

C'est lors d'une visite chez sa tante établie à Alger, que Mehdi s'est vu proposer par un cousin le poste de vendeur dans un magasin de fabrication de parfums, alors qu'il ignorait même l'existence de ce genre de commerce en Algérie.

Il accepta, sans hésitation. Cela fut une «aubaine» pour sortir de son village, culminant au milieu des Aurès et de s'installer dans la capitale.

D'autant plus que sa tante s'était faite la joie de l'héberger.

Mehdi, au regard espiègle et au teint blond, a rapidement pris goût à la confection de senteurs par un mélange d'extraits importés d'Europe, d'Asie et de pays du Golfe. Les encouragements de son

patron, aussi jeune que lui, le poussèrent à mettre les «bouchées doubles». Il n'épargnait aucun effort pour gonfler les recettes, en sacrifiant les week-ends et en travaillant jusqu'à des heures tardives.

Avant d'être promu «préparateur», Mehdi faisait le «rabatteur». Posté à longueur de journée au perron de la boutique, Mehdi, de nature timide, a appris au fil du temps la persuasion et l'art de la réclame.

«Venez Mesdames et Messieurs. Approchez-vous. Et vous jeunes filles et jeunes hommes, venez vous acheter des parfums de grandes marques à petits prix», dit-il, décontracté et souriant, à l'adresse des nombreux usagers de l'excuse «Sadi-Carnot», une des plus commerçantes de la cité de «Sidi Abderrahmane Ethaâlibi».

Le départ de son collègue, en charge de la gestion et de la préparation des produits, qui avait réussi à décrocher un bail avec une compagnie pétrolière implantée dans le Sud, ouvrit la voie à Mehdi. Il parvient, enfin, à mettre la «main à la pâte» et à prendre du galon.

Quelques semaines de pratique dans un autre magasin appartenant à son employeur, lui ont suffi pour apprendre les rudiments du métier. L'«apprenti chimiste» retourne au bercail avec un savoir le propulsant au rang de «parfumeur en chef».

Il fit la promesse à son «mentor» de garder jalousement le secret professionnel et de veiller à préserver une activité très rentable, dans un environnement hautement concurrentiel.

Les bénéfices engrangés par la vente de parfums à confection artisanale attirent de plus en plus les marchands à la sauvette. Libres de toute obligation fiscale ou autres charges, ces commerçants d'occasion écoulent des produits faits en l'état, dont les composants et la provenance

sont généralement méconnus. Le «hic» réside cependant dans le manque de savoir-faire et l'absence de bonne conduite dont font montre certains marchands illégaux qui activent en meute, entravant ainsi la circulation des gens et créant du désordre.

Contrairement aux propriétaires de magasins, dont l'image de marque et la réputation exigent une décence du comportement, les «clando» s'adressent aux passants sur un ton peu agréable, à la limite de l'agressivité.

Khaled, un trentenaire possédant une série de magasins spécialisés et un des pionniers de l'activité en Algérie, ne cache pas sa «crainte» de voir un métier qu'il «aime tant» se «pervertir» à cause des pratiques indécentes de «pseudo» parfumeurs.

«Je suis pour que les jeunes accèdent en grand nombre à cette activité et apprennent un métier que je considère comme un trésor. Mais ce commerce exige, comme tout autre travail basé sur les relations publiques, un comportement irréprochable», a-t-il confié.

Plaidant la cause de ses semblables, Fateh, un marchand informel rencontré à Bab-El-Oued, a tenu, quant à lui, à faire le «distinguo» entre les jeunes qui vendent des articles dans la rue pour «faire vivre honnêtement leurs familles» et ceux qui, à temps perdu ou pendant les vacances scolaires, s'improvisent «commerçants» pour faire l'«intéressant».

«Si nous avions les moyens de louer des locaux à Alger-Centre ou même en banlieue, nous ne serions pas obligés de vendre notre marchandise sur les trottoirs et prendre le risque de se faire arrêter et traîner devant les tribunaux», a confié cet orphelin qui dit avoir quitté les bancs de l'école pour subvenir aux besoins de ses deux jeunes sœurs. Réda Ainar/APS

Ouali au sujet de l'Algérienne des autoroutes

«L'ADA confère une efficacité économique aux projets routiers»

■ Le ministre des Travaux publics, Abdelkader Ouali, a affirmé, mardi à Alger, que la création de l'Algérienne des autoroutes (ADA) visait à conférer une efficacité économique aux projets routiers et contribuer à l'édification d'une économie fondée sur des infrastructures efficaces.

Par Salem K.

M. Ouali a indiqué, lors d'une visite de travail et d'inspection en compagnie de cadres du ministère et responsables du secteur au sièges de l'Agence nationale des autoroutes (ANA) et l'Algérienne de gestion des autoroutes (AGA), que la nouvelle structure issue de la fusion des deux agences serait un établissement public à caractère industriel et commercial et non administratif. Un décret exécutif a été récemment signé par le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, portant fusion des deux agences pour la création de l'Algérienne des autoroutes. Une cellule de suivi au niveau du ministère a été créée dans l'objectif d'accélérer l'opération de fusion des deux agences, et ce, dans les six mois ayant suivi la promulgation du décret, a-t-il précisé. L'ADA aura pour mission d'effectuer des études, d'assurer la réalisation, l'exploitation et l'équipement des autoroutes et de leurs dépendances. Elle se chargera aussi de l'entretien des autoroutes et des voies express, mais aussi la réalisation des infrastructures et équipements destinés à l'exploitation des autoroutes à péage. Les premiers postes de péage devraient être livrés à partir de 2017 au niveau de l'autoroute Est-Ouest, les usagers de cette voie devant s'acquitter d'une taxe calculée selon le nombre de kilomètres



Ph. > D. R.

parcourus et l'immatriculation des véhicules. L'ADA sera appelée à adopter les standards internationaux en matière d'organisation et gestion des autoroutes en vue d'améliorer son efficacité, selon le ministre qui a fait savoir que le ministère avait entamé en juillet dernier l'acquisition des moyens nécessaires à la gestion des voies express et leur maintenance. Pour rappel, l'Agence nationale des autoroutes (ANA), créée en 1992, était chargée, au nom de l'Etat et

pour son propre compte, de la supervision des infrastructures et de toutes les opérations liées à la réalisation du programme d'investissement relatif aux autoroutes, outre la mise en œuvre des études et travaux de contrôle et de suivi des projets. Dans un souci de mise en œuvre des plans et programmes d'exploitation et de maintenance du réseau national des autoroutes, des voies express et infrastructures routières, les autorités ont procé-

dé à la création de l'Algérienne de gestion des autoroutes (AGA) en 2005. Lors de sa réunion avec les responsables et cadres de l'ANA et l'AGA, le ministre a estimé nécessaire de «fixer des objectifs dans ce sens et de veiller à leur concrétisation». Il a également préconisé la «révision des missions assignées aux travailleurs et ingénieurs des deux agences et l'amélioration de la performance des agents sur le terrain». Le ministre a mis l'ac-

cent, en outre, sur l'importance d'«effectuer des études exhaustives et de mettre en place des plans d'action et de suivi des projets en vue de les réceptionner à terme». M. Ouali a relevé les lacunes enregistrées en matière de gestion de certaines missions assignées à l'ANA et à l'AGA, plaidant pour une «meilleure coordination entre les responsables pour faciliter la prise de décisions et leur application effective». Le ministre a estimé nécessaire d'«insuffler une nouvelle dynamique» au travail de la nouvelle entreprise basée sur la communication avec les citoyens pour faciliter leurs déplacements et leur insertion dans la bonne gestion des autoroutes grâce à la rapidité des informations relatives à la situation des autoroutes via les médias audiovisuels nationaux et locaux et les réseaux sociaux. M. Ouali a donné des instructions pour parachever les projets en cours et régler la situation financière des projets en suspens, rappelant que l'Algérie disposait actuellement de près de 1 200 km de routes en voie de réalisation et 2 500 autres en voie d'étude. **S. K./APS**

Avant l'adhésion à l'OMC

Nécessaire révision de l'accord d'association avec l'UE

La nécessité de réviser l'accord d'association avec l'Union européenne (UE) avant la poursuite des négociations sur l'adhésion de l'Algérie à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a été soulignée mardi par l'économiste El Hachemi Djaaboub pour lequel l'accord entrave dans sa mouture actuelle le processus d'adhésion. Lors d'une conférence organisée par la direction générale de la Sécurité nationale (DGSN), M. Djaaboub a affirmé que les avantages accordés à l'UE dans le cadre de cet accord, notamment en termes de démantèlement tarifaire, entravaient l'adhésion de l'Algérie à l'OMC. L'économiste, ancien ministre du Commerce, a expliqué que l'organisation exi-

geait du pays désirant y adhérer d'accorder à ses pays membres les mêmes avantages qu'il accorde à d'autres pays au titre d'accords préférentiels, ce qui oblige l'Algérie à faire bénéficier tous les pays membres de l'OMC des avantages qu'elle accorde à l'UE. Il a plaidé, dans ce sens, pour la révision de cet accord qui cause des pertes financières au Trésor public de l'ordre de près de 3 milliard de dollars par an depuis son entrée en vigueur en 2005. L'accord prévoit un démantèlement tarifaire graduel jusqu'à l'exonération douanière en 2020. En contrepartie de ces avantages, l'UE qui s'était engagée à aider l'Algérie à adhérer à l'Organisation, n'a cependant pas respecté cet engagement, a

ajouté M. Djaaboub. Il a, en outre, insisté sur l'importance d'accélérer l'adhésion à l'organisation et à cet espace commercial qui comprend 162 pays, à l'exception de 30 pays peu influents pour le commerce international. Après son adhésion à l'OMC, l'Algérie pourra établir des échanges économiques et commerciaux avec d'autres pays du monde et rattraper le retard, et partant se mettre au diapason des pays qui ont franchi des étapes importantes dans ce domaine. Il a, par ailleurs, estimé que les appréhensions quant aux impacts négatifs de l'adhésion de l'Algérie à l'organisation sur l'économie nationale étaient infondées. **Younès F.**

Porté par les stocks de brut aux Etats-Unis et Koweït

Le pétrole poursuit son rebond

Les prix du pétrole poursuivaient leur rebond hier en cours d'échanges européens, après avoir clôturé en légère hausse mardi, galvanisés par des estimations faisant état d'une forte baisse des stocks de brut aux Etats-Unis et par des propos du Koweït en amont de la réunion entre grands produc-

teurs du 17 avril. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en juin valait 38,77 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en hausse de 90 cents par rapport à la clôture de mardi. Dans les échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de «light sweet

crude» (WTI) pour livraison en mai prenait 1,08 dollar à 36,97 dollars. Les cours du Brent et du WTI, après avoir clôturé en petite hausse mardi au terme d'une séance très volatile, accroissaient leurs gains mercredi grâce aux chiffres de l'association professionnelle American Petroleum Institute (API) et à des

déclarations plutôt optimistes du Koweït concernant la réunion du 17 avril à Doha. Avant leur reprise, les cours du Brent et du WTI étaient en effet tombés mardi respectivement à 37,27 dollars et 35,24 dollars, un minimum depuis le 4 mars. En outre, selon des analystes, les prix ont également pu profiter à la marge de

commentaires de la représentante du Koweït au sein de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep), Nawal al-Fuzaia, qui a laissé entendre qu'un accord sur un gel de la production restait possible même sans la participation de l'Iran. **R. E.**

Comité de labellisation des produits agricoles

La figue de Beni-Maouche labellisée en mai

■ La labellisation de la figue de Beni Maouche (Béjaïa) va être validée par le Comité national de labellisation des produits agricoles dès le mois de mai prochain.

Par Ihsane B.

Cette reconnaissance, destinée à garantir l'origine et la qualité du produit, intervient en guise d'aboutissement d'un démarche, entamée depuis octobre 2014, dans le cadre d'un jumelage avec l'Union européenne et achevée par la mise en place d'un cahier des charges et de critères adaptés à cette distinction, a-t-on précisé.

Pour ce faire, les experts européens délégués à cette mission ont effectué une dizaine de sorties dans les différents vergers, rencontré autant de fois les professionnels de la filière et organisé un voyage d'étude en Italie, a-t-on ajouté.

Plus de 300 figuiculteurs, 4 transformateurs, 5 conditionneurs ont adhéré à cette démarche, étalée sur 11 communes de la wilaya de Béjaïa et 10 communes de la wilaya de Sétif, toutes intégrées sous le même label de Beni-Maouche.

Le choix a été effectué sur la base des critères établis et de la ressemblance, autant des



conditions de production et des conduites culturelles que des traditions qui entourent le fruit, a-t-on expliqué, indiquant que la liste reste ouverte aux circonscriptions désireuses de promouvoir leur produit, «pour peu qu'elles adhèrent au cahier des charges».

Cette «certification», revendiquée depuis des années par les agriculteurs de la wilaya de Béjaïa est perçue comme une opportunité idoine pour orienter la production de la figue de façon massive sur le créneau international. Dans le passé, Béjaïa exportait annuellement

jusqu'à 20 000 tonnes de figues sèches. Béjaïa constitue le premier bassin figuicole national, avec une superficie occupée de 10 302 hectares et un verger de plus de 1 million d'arbres, produisant près de 300 000 quintaux de figues par an.

Ihsane B.

Tindouf

Un cheptel de plus de 107 000 têtes ciblé par la campagne anti-clavelée

Un cheptel de plus de 107 000 têtes est ciblé par la campagne anti-clavelée à Tindouf, dans le cadre d'une large opération de lutte contre les zoonoses lancée début février dernier et se poursuivra jusqu'à juin prochain, a-t-on appris hier auprès des services de l'inspection vétérinaire de la wilaya.

Quelque 70% de ce cheptel en provenance des wilayas de Djelfa, Laghouat, Naâma, El-Bayadh et Béchar, en transhumance dans la région de Tindouf, a précisé l'inspecteur vétérinaire, Chakour Djaltia.

La zone pastorale de Adhem El-Talch

accueille à elle seule 79 éleveurs comptant une richesse animale de 51 000 ovins, alors que le reste, soit plus de 56 000 ovins appartenant à 56 éleveurs, est en pâturage dans la région de Ghar-Djebilet, a-t-il précisé.

Venus dans la région en quête d'aires de pâturage, ces éleveurs ont, en application des directives du ministère de tutelle, bénéficié d'actions préventives nécessaires pour leurs cheptels.

L'inspection vétérinaire fait état également de la mobilisation, pour cette campagne, de plusieurs vétérinaires et de plus de 10 000

doses de vaccins, dans une première phase ayant permis déjà la vaccination de 7 980 têtes d'ovins.

D'autres quantités suivront pour la couverture des besoins des éleveurs, a-t-on assuré. L'inspection a, par souci de protéger le cheptel d'éventuelles zoonoses, tenu des réunions de coordination en présence des éleveurs pour les informer sur les campagnes de vaccination et la nécessité d'éviter le déplacement près des bandes frontalières par mesure de précaution sanitaire.

Yanis T.

Djelfa

Vers la réalisation d'une plateforme logistique et d'un port sec

Le ministre des Transports, Boudjema Talai, a annoncé, mardi à Djelfa, un projet de création d'une plateforme logistique pour le transport de marchandises, ainsi que d'un port sec, qui seront reliés, par voie ferrée, au port d'Alger.

«La réalisation d'une plateforme logistique et d'un port sec, qui seront reliés à Alger, à partir de la gare de marchandises de Djelfa et de la ligne ferroviaire de Boughezoul (au nord), sera d'un impact socio-économique d'importance sur toute la wilaya de Djelfa, ainsi que les régions avoisinantes», a estimé M.Talai, lors de l'inspection du projet de la voie ferrée Djelfa-Laghouat.

Le ministre a écouté, sur place, un exposé sur la situation du secteur des Transports à Djelfa, dont notamment le projet de réalisation, en cours, de lignes ferroviaires totalisant 230 km.

Il a souligné, à cet effet, l'impératif que la «gare ferroviaire de transport des voyageurs de Djelfa soit

éloignée de celle des marchandises, tout en étant proche de la ville».

Sur le chantier de la voie ferrée Djelfa-Laghouat, où il a assisté à l'opération de soudure des rails, démontrant le rythme avancé du projet confié à des entreprises nationales, M.Talai n'a pas manqué de souligner l'importance conféré à ce projet «réalisé par des compétences algériennes avec des matériaux locaux».

Le ministre a visité, à l'occasion, une exposition sur les accidents de la route, initiée par l'APW de Djelfa, avant l'inspection des travaux du tunnel N2, de la région Chbika, à la sortie nord du chef-lieu de wilaya, inscrit au titre du projet de la voie ferrée Djelfa-Boughezoul, d'une distance de 140 km.

Au terme de sa visite de travail, M.Talai inspectera l'usine de production de traverses en béton de Hassi Bahbah (à 50 km au nord de Djelfa), relevant de la société Infrarail.

Les projets des voies ferrées à Djelfa représentent 10% du programme national ferroviaire

LE MINISTRE des Transports, Boudjema Talai, a annoncé, mardi à Djelfa, que les projets des voies ferrées en cours de réalisation dans la wilaya totalisant 320 km sur plusieurs lignes, représentaient 10% du programme national de réalisation ferroviaire sur 2 300 km linéaires.

Lors d'une conférence de presse animée au terme d'une visite de travail et d'inspection d'une journée dans la wilaya de Djelfa, le ministre a souligné que les projets des voies ferrées revêtaient une grande importance dans cette wilaya, de par leur impact économique et social sur la région en termes de renforcement des moyens de transport des voyageurs et des marchandises, au regard de l'emplacement stratégique de la wilaya.

Il a ajouté que les projets des voies ferrées réalisés à travers la wilaya par des entreprises nationales et des cadres algériens seront favorables à la création d'un port sec et d'une plateforme logistique, de nature à insuffler une nouvelle dynamique à l'économie nationale. Le ministre a indiqué que le port sec et la plateforme logistique contribueront à réduire les coûts de transport des produits vers les grands ports de distribution, outre la stimulation de l'activité économique.

Hani Y.

Chlef Engouement croissant pour l'aquaculture

UN ENGOUEMENT croissant pour l'investissement dans le secteur de l'aquaculture est enregistré, ces derniers temps à Chlef, de la part des opérateurs économiques, a-t-on appris, mardi, du directeur local de la pêche et des ressources halieutiques.

A ce jour, il a été enregistré neuf projets d'investissement en la matière, au niveau de l'Oued Guoucine, Sidi Abderrahmane et El Marsa, a indiqué à l'APS Abed Abderrahmane, signalant le lancement, déjà, de deux projets d'aquaculture en cages flottantes, qui seront ensemencés en alevins, avant la fin mai prochain.

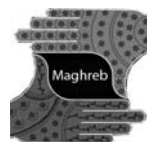
«Deux autres projets similaires seront réceptionnés en septembre prochain», a-t-il déclaré, au moment où les autres projets restants sont en cours d'aménagement de leurs assiettes de base de vie, ou de réalisation de leurs études techniques.

Selon ce responsable, cet engouement pour l'investissement au niveau du littoral de Chlef trouve une explication dans la «propreté qui le caractérise, ajoutée à l'absence de déversoirs et de décharges industrielles, à son niveau, qui en font un lieu fort adapté à l'aquaculture en bassins profonds et proches du bord de mer».

Une fois opérationnels, ces projets devraient contribuer à la création de près de 180 emplois permanents, dans différents métiers de la mer, dont celui d'agent en aquaculture, une spécialité enseignée au Centre de formation d'El Marsa, ainsi que de plongeur, vétérinaire et autre administrateur, qui activeront dans les bases de vie, dotée d'une superficie de 1 000 m² chacune.

La base de vie englobe un espace de conservation des poissons, un bloc administratif et d'autres espaces pour l'entretien des filets et l'entreposage des matériaux et des produits alimentaires.

H. Y.



Libye

Les autorités basées à Tripoli cèdent le pouvoir au cabinet d'union nationale

■ Les autorités libyennes non reconnues par la communauté internationale, basées à Tripoli, ont annoncé mardi soir qu'elles abandonnaient le pouvoir, permettant au gouvernement d'union nationale soutenu par l'ONU de prendre les commandes moins d'une semaine après son entrée dans la capitale.

Par Mondji Gh./APS

«**N**ous vous informons que nous cessons d'exercer nos fonctions exécutives, présidentielles et ministérielles», a annoncé le gouvernement siégeant à Tripoli, dans un communiqué publié sur le site du ministère de la Justice cité par l'AFP.

Il explique sa décision par la volonté de «mettre fin à l'effusion de sang et éviter la partition de la nation». Il souligne, à l'occasion, qu'il n'était «désormais plus responsable (...) de ce qui pourrait arriver dans l'avenir».

Cette annonce a coïncidé avec la visite dans la capitale libyenne de l'émissaire de l'ONU,



Ph. DR

Martin Kobler, qui tentait de convaincre ces derniers jours les autorités basées à Tripoli de laisser s'installer le gouvernement du Premier ministre désigné, Fayed al-Sarraj.

Le gouvernement d'union nationale est ainsi le fruit d'un accord politique signé fin décembre sous l'égide des Nations unies par certains députés des deux Parlements rivaux.

«De retour d'une intense journée à Tripoli, je vois l'information du gouvernement de Tripoli qui

cède le pouvoir» au gouvernement d'union.

«Maintenant, les mots doivent être suivis par des actes», a tweeté en soirée M. Kobler.

Plus tôt dans la journée, il avait rencontré M. Sarraj pour l'assurer du soutien de l'ONU.

L'entretien entre le Premier ministre et M. Kobler a porté sur «les moyens d'appuyer l'action» du gouvernement d'union et du Conseil présidentiel, un organe représentant les différentes factions libyennes qui a piloté la

formation de l'exécutif, a indiqué un conseiller de M. Kobler.

«Nous voulons montrer le soutien de l'ONU et de la communauté internationale au Premier ministre Sarraj et aux membres du Conseil présidentiel», a dit M. Kobler à l'AFP.

«J'encourage chacun à coopérer en vue d'un transfert du pouvoir immédiat et pacifique. L'ONU se tient prête à fournir toute l'aide nécessaire à cette fin», avait-il ajouté.

M. Gh./APS

Situation au Sahara occidental

L'intergroupe européen exprime sa «préoccupation»

L'intergroupe du Parlement européen «paix pour le peuple sahraoui» a exprimé, mardi à Bruxelles, sa «grande préoccupation» concernant la mise en œuvre du plan de paix pour l'autodétermination du peuple du Sahara occidental à la lumière des derniers développements dans la région.

«L'intergroupe s'est réuni pour manifester sa sympathie et sa solidarité avec le peuple sahraoui, mais surtout pour marquer sa grande préoccupation au sujet de cette politique dangereuse que mène le Maroc au Sahara occidental», a déclaré à l'APS le ministre sahraoui délégué pour l'Europe, Mohamed Sidati.

L'intergroupe, qui s'est réuni sous la présidence de l'eurodéputé allemand Norbert Neuser, a décidé de saisir, de toute «urgence», les institutions européennes et plus particulièrement son Conseil et sa Commission, pour l'interpeller sur la situation au Sahara occidental.

Les eurodéputés slovène, Ivo Vajgl, espagnole Paloma Lopez et suédoise Bodil Valero étaient unanimes sur la nécessité d'inviter l'UE à «jouer un rôle beaucoup plus positif dans ce conflit» à travers une intervention qui doit «amener le Maroc sur la voie de la légalité» et en manifestant «un soutien clair et net aux efforts des Nations unies».

Affichant leur intérêt pour la visite du Secrétaire général de l'ONU dans la région, effectuée début mars, les membres de l'intergroupe estiment que cela continuera de promouvoir davantage ce processus onusien et le rôle qui échoit aux Nations unies dans la solution du conflit au Sahara occidental.

Très préoccupés par la situation au Sahara occidental, les membres de l'intergroupe se sont penchés sur un certain nombre de thèmes dans un contexte marqué par l'escalade provoquée par le Maroc suite à l'expulsion du personnel de la Minurso et de la remise en cause du processus de paix onusien.

L'aspect politico-diplomatique a, ainsi, requis l'attention des euro-députés à la veille de la publication du rapport du SG de l'ONU sur le Sahara occidental. «L'intergroupe montre un grand intérêt à ce sujet et suit minutieusement les développements en cours et rappelle sans cesse les fondements de cette question qui relève de la décolonisation et du droit du peuple sahraoui à exercer son droit à l'autodétermination», a affirmé Sidati.

Selon le ministre sahraoui, la question du Sahara occidental relève également «des responsabilités de l'UE qui a pour partenaire le Maroc. Un pays qui bénéficie d'un certain

nombre d'aides de l'UE qui doit faire pression sur lui pour revenir au droit international».

L'intergroupe a établi, par ailleurs, un programme autour de différents axes et préoccupations à caractère humanitaire relatifs à l'aide aux réfugiés sahraouis et la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés du Sahara occidental.

Les membres de l'intergroupe ont tiré la sonnette d'alarme sur la situation alimentaire «dramatique» dans les campements des réfugiés sahraouis ainsi sur la préservation des ressources naturelles du Sahara occidental.

L'eurodéputé Paloma Lopez a insisté sur l'importance d'interpeller l'UE sur «la politique du chantage alimentaire qu'exercent certains pays à l'endroit des réfugiés sahraouis».

L'intergroupe sur le Sahara occidental a exprimé, en outre, sa «profonde préoccupation» devant la situation des prisonniers politiques sahraouis en grève de la faim, depuis plus de 30 jours et dont l'état de santé se détériore de jour en jour.

L'intergroupe a décidé, à ce titre, de saisir la Commission et le Conseil pour «mettre fin à cette situation de pression et d'oppression au Sahara occidental».

Hosni Y.

Violation des droits de l'Homme au Sahara occidental

Mogherini appelée à intervenir auprès du Maroc

L'EURODÉPUTÉ Joao Ferreira a exhorté mardi la Haute représentante de l'Union européenne (UE) aux Affaires étrangères et la politique de sécurité, Federica Mogherini, à exiger des autorités marocaines le respect des droits de l'homme dans les territoires occupés du Sahara occidental et la cessation de toute répression à l'encontre des populations civiles. Dans une question écrite adressée à la chef de la diplomatie européenne, l'eurodéputé Ferreira a appelé Mogherini à inclure la question des droits de l'homme dans les territoires occupés du Sahara occidental dans son dialogue politique avec le Maroc conformément aux dispositions de l'Accord d'association entre les deux parties, notamment celles relatives au respect des droits de l'Homme. Citant l'association sahraouie des droits de l'homme, Ferreira a rappelé que les forces de sécurité marocaines ont récemment «réprimé violemment» à Boujdour deux manifestations pacifiques de la population sahraouie qui a revendiqué une vie décente, un emploi et la fin de l'occupation du Sahara occidental par le Maroc. «(à) des dizaines de personnes ont été blessées lors d'une manifestation pour demander un travail, une vie décente, la fin de l'occupation du territoire, et de l'exploitation des ressources naturelles du Sahara occidental par le Maroc, alors que la population locale vit dans la pauvreté», a-t-il affirmé. Selon cet eurodéputé, «dans l'autre protestation, qui a également été violemment réprimée, les manifestants étaient des diplômés chômeurs pour la plupart».

M. Joao Ferreira a attiré, en outre, l'attention de la Haute représentante de l'UE aux Affaires étrangères sur la situation du prisonnier politique sahraoui Mohamed Bambari en grève de la faim depuis la mi-décembre 2015. Ce journaliste et activiste sahraoui détenu à la prison de Laâyoune est déterminé à poursuivre sa grève de la faim jusqu'à l'obtention d'un procès équitable, a souligné Ferreira qui craint que cette grève «entraîne une détérioration irréversible de sa santé». Par ailleurs, cet eurodéputé a interpellé Mogherini sur les conséquences de la décision de la Cour de justice de l'UE (CJUE) qui a annulé l'accord de libéralisation réciproque UE-Maroc en matière de produits agricoles, de produits agricoles transformés, de poissons et de produits de la pêche le 10 décembre dernier au motif qu'il inclut le Sahara occidental.

F. T.

Peine de mort en 2015

Les exécutions au plus haut depuis 1989, s'alarme Amnesty

■ Les exécutions de condamnés à mort ont bondi de plus de 50% dans le monde l'année dernière, atteignant leur plus haut niveau depuis 1989, s'alarme l'organisation de défense des droits de l'Homme Amnesty International.

Par Ali O.

Dans son rapport annuel sur la peine de mort, Amnesty chiffre à «au moins 1 634» le nombre d'exécutions dans le monde en 2015, soit une hausse de 54% par rapport à 2014. Ces exécutions, recensées dans 25 pays, sont concentrées à 89% dans trois d'entre eux : l'Iran avec au moins 977 exécutions, le Pakistan avec 326 et l'Arabie saoudite avec au moins 158. Viennent ensuite les États-Unis (28). Comme d'habitude, ces chiffres n'englobent pas la Chine où ce type de statistiques est classé secret d'État. Mais selon Amnesty, ce pays, où «des milliers» de personnes seraient exécutées chaque année, «reste le premier bourreau mondial». «La hausse des exécutions que nous avons observée l'année dernière est profondément inquiétante. Le nombre des exécutions judiciaires en 2015 a été le plus élevé de ces 25 dernières années», a dénoncé Salil Shetty, secrétaire général d'Amnesty International, dans un communiqué.

«L'Iran, le Pakistan et l'Arabie saoudite ont fait exécuter un nombre impressionnant de condamnés à mort, à l'issue bien souvent de procès d'une iniquité flagrante. Ce massacre doit cesser», a-t-il demandé. Depuis l'accord historique sur le nucléaire

conclu en juillet, l'Iran est engagé dans «d'intenses efforts diplomatiques» avec les grandes puissances occidentales mais «les droits de l'Homme ont été complètement laissés de côté», a dit à l'AFP James Lynch, directeur adjoint pour le Moyen-Orient et l'Afrique du nord chez Amnesty.

Au Pakistan, le moratoire sur la peine capitale en vigueur depuis 2008 a été levé suite à l'attaque perpétrée par des talibans dans une école de Peshawar en décembre 2014.

Quant à l'Arabie Saoudite, environ la moitié des personnes exécutées depuis le milieu des années 1980 sont des étrangers, a précisé James Lynch. «Ce sont généralement des travailleurs migrants (...) qui ne parlent pas l'arabe et ont encore moins de chance d'avoir un procès équitable».

«Heureusement, les États qui procèdent à des exécutions sont minoritaires et de plus en plus isolés. Les autres ont pour la plupart renoncé à la peine capitale et, en 2015, quatre nouveaux pays ont complètement retiré ce châtiment barbare de leur législation», s'est toutefois réjoui Salil Shetty. L'année dernière, la République du Congo, les îles Fidji, Madagascar et le Suriname ont aboli la peine capitale, si bien que le monde compte maintenant une majorité d'États abolitionnistes (102), relève Amnesty. L'organisation comptabilise un



PH. > D. R.

abolition de la peine de mort», souligne Amnesty dans son rapport, rappelant que lorsque l'organisation a commencé à faire campagne contre la peine capitale, en 1977, seuls 16 pays l'avaient abolie.

Pour ce qui est des condamnations à mort en 2015, Amnesty en a recensé «au moins 1 998 dans 61 pays», soit beaucoup moins qu'en 2014 (au moins 2 466 dans 55 pays). «Mais cette diminution est en partie due aux difficultés rencontrées par Amnesty International pour confirmer les données dans plusieurs pays, dont l'Iran et l'Arabie saoudite», regrette l'organisation. Ces condamnations sont par exemple prononcées pour meurtre, affaires de drogue, adultère, viol, apostasie, kidnapping, insultes au prophète de l'Islam ou encore pour des infractions liées au terrorisme, énumère l'organisation. Selon Amnesty, au moins 20 292 personnes étaient dans le couloir de la mort à la fin de l'année dernière.

A. O.

total de 140 pays dans le monde abolitionnistes dans leur législation ou dans les faits, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas procédé à des exécutions au cours des dix der-

nières années. «Malgré l'augmentation choquante des exécutions en Iran, au Pakistan et en Arabie saoudite, la tendance mondiale sur le long terme est à

Primaires dans le Wisconsin

La victoire de Cruz redonne le moral aux anti-Trump

L'homme d'affaires américain Donald Trump a perdu mardi la primaire présidentielle républicaine dans le Wisconsin, une défaite non fatale mais qui complique grandement son projet de rafler l'investiture avant la convention de juillet. Le sénateur du Texas Ted Cruz l'a très largement battu dans ce match à trois, appuyé par les caciques républicains locaux qui avaient en dernier recours placé leurs espoirs dans cet ultra-conservateur, héros du Tea Party et de la droite religieuse. Sa victoire est sans appel : environ 49% des voix contre 34% pour Donald Trump. Le gouverneur de l'Ohio, John Kasich, a obtenu 14% des voix, selon des résultats partiels. Ted Cruz devrait rafler la quasi-totalité des délégués grâce à une prime au vainqueur. Mauvais perdant, Donald Trump a accusé son rival de fraude et de collusion avec l'establishment républicain.

«Ted Cruz est pire qu'un pantin», a déclaré son entourage dans un communiqué. «C'est un cheval de Troie pour les chefs du parti qui essaient de voler l'investiture à M. Trump». Malgré ce succès très net, le retard de Ted Cruz en nombre de délégués reste quasi-insurmontable : il en a un peu plus de 500 contre 740 pour Donald Trump. L'appareil républicain est conscient de cette implacable arithmétique, mais son objectif est de priver l'homme d'affaires de la majorité absolue de 1 237 délégués qui lui permettrait de décrocher l'investiture avant la convention nationale de Cleveland, en juillet. Le suspense devrait durer jus-

qu'aux derniers scrutins du 7 juin, notamment dans la grande Californie. «Ce n'est pas impossible que Trump y arrive, mais il est probable qu'il lui manque quelques dizaines de délégués pour arriver à la majorité», dit à l'AFP Larry Sabato, politologue de l'Université de Virginie. Dans ce cas, l'investiture serait décidée par un vote imprévisible des délégués à Cleveland, dont la plupart seraient libres de voter selon leur préférence personnelle au lieu de respecter le résultat des primaires.

Toute la stratégie de Ted Cruz consiste à forcer cette convention «ouverte», où il se présenterait comme l'homme de consensus anti-Trump. C'est aussi l'objectif de John Kasich.

«Cette soirée est un tournant», a déclaré Ted Cruz à Milwaukee. «Soit avant Cleveland, soit à la convention de Cleveland, nous obtiendrons une majorité des délégués et nous battons Hillary Clinton en novembre».

La bataille se déplace maintenant à New York pour la primaire du 19 avril, et en Pennsylvanie qui votera le 26 avril avec quatre autres États. Donald Trump y était jusqu'à présent le grand favori.

Chez les démocrates, le sénateur du Vermont Bernie Sanders a facilement battu Hillary Clinton, dont c'est la sixième défaite en sept consultations. La région des Grands Lacs a été plus favorable au sénateur socialiste démocrate que le Sud, bastion d'Hillary Clinton où l'électorat noir lui a assuré d'immenses victoires en février et en mars. Bernie Sanders a capitalisé sur

cette excellente séquence en déclarant que «la dynamique» était de son côté.

«La dynamique, c'est d'avoir commencé cette campagne il y a 11 mois, alors que les médias nous qualifiaient de marginaux», a déclaré Bernie Sanders à Laramie, dans le Wyoming, où des «caucus» démocrates (réunions d'électeurs) auront lieu samedi.

Selon des résultats partiels, il obtiendrait quelque 56% des voix contre 44% pour Hillary Clinton. Les 86 délégués démocrates seront répartis à la proportionnelle, ce qui atténue l'impact de la défaite pour l'ex-secrétaire d'État.

Bernie Sanders a encore une fois raflé les voix des jeunes : 81% des 18-29 ans ont voté pour lui, selon les sondages de sorties d'urnes.

Hillary Clinton avait de fait quasiment concédé la défaite en se concentrant depuis plusieurs jours sur New York, dont elle fut sénatrice de 2001 à 2009, et où elle part favorite, selon les sondages.

La démocrate a une nouvelle fois critiqué son adversaire sur les armes à feu, après qu'il a dit au journal Daily News être opposé à ce que les victimes de fusillades puissent porter plainte contre les fabricants d'armes.

Hillary Clinton dispose au total de 1 771 délégués contre 1 092 pour Bernie Sanders, selon l'estimation de CNN, en incluant près de 500 «super délégués» qui l'ont assurée de leur soutien à la convention de Philadelphie. La majorité requise pour être investi est de 2 383.



Points chauds

Dérobade

Par Fouzia Mahmoudi

Le gouvernement français vient de subir une défaite au Parlement après l'abandon de la loi sur la révision constitutionnelle sur laquelle travaillaient les socialistes depuis plusieurs mois. Une loi que le président français avait décidé de soutenir après les attentats de novembre dernier à Paris. L'une des mesures phare de cette loi avait été la déchéance de nationalité à laquelle François Hollande tenait particulièrement. C'est du moins l'impression que l'on avait ces derniers mois, mais un interview donnée cette semaine par le chef de l'État français relativise cela. En effet, interviewé par le quotidien allemand *Bild* sur la déchéance de nationalité, le président de la République explique que «ce n'est pas en enlevant la nationalité que l'on peut combattre le terrorisme. C'est en luttant contre les racines mêmes de la radicalisation et de la haine». Et François Hollande d'ajouter : la déchéance de nationalité «était un symbole». Comprendre : une mesure de plus qui ne servirait à rien. Des déclarations étonnantes pour celui qui a laissé, en France, le débat dériver sérieusement et aller dans tous les sens pendant des mois, avant de finalement tenter de se dédouaner en rejetant la faute sur la droite. Le 30 mars 2016, le président de la République déclarait ainsi lors d'une allocution : «Je constate aujourd'hui (...) qu'un compromis paraît même hors d'atteinte sur la définition de la déchéance de nationalité pour les terroristes. Je constate aussi que l'opposition est hostile à toute révision constitutionnelle, qu'elle porte sur l'état d'urgence ou même l'indépendance de la magistrature. Je déplore profondément cette attitude, car nous devons tout faire dans les circonstances que nous connaissons pour limiter les divisions et écarter les surenchères». Députés et sénateurs n'ont en réalité jamais réussi à s'accorder sur une version de la déchéance de nationalité, les premiers se prononçant sur une mesure qui concernerait tous les Français, les seconds seulement pour les binationaux. Reste à savoir comment son camp prendra cette énième dérobade d'un président qui semble des plus réticents à accepter la moindre responsabilité dans les échecs successifs de son gouvernement. Une attitude qui en tout cas ne contribuera pas à faire augmenter sa popularité en berne ou à pousser les militants et sympathisants socialistes, qui se sont très majoritairement détournés de lui depuis le début de son mandat, à voter pour lui en 2017.

F. M.



Danse

«La flamme du Sahara», nouvelle œuvre du Ballet national

■ Adapté du texte «tableau de la vie arabe» de l'écrivain Slimane Ben Brahim (1871-1953), compagnon du peintre Etienne Dinet, ce spectacle relate une histoire d'amour dans un village qui se prépare dans une ambiance très festive à célébrer l'union de Benmerzoug, chasseur et cavalier reconnu, et Farahoda.

Par Abila Selles

Le spectacle de danse «La flamme du Sahara», un ballet alliant des tableaux d'opérette à une représentation de danse contemporaine autour d'une légende populaire algérienne, a été présenté au public algérois. Produit par le Ballet national sur une chorégraphie d'Ahmed Khamis et de Fatima Zohra Namous, ce nouveau spectacle a été présenté en présence du Premier ministre Abdelmalek Sellal, du ministre de la Culture, Azzeddine Mihoubi, et d'autres membres du gouvernement.

Le premier tableau, très riche en couleurs et dédié aux festivités, tiendrait plus de l'opérette et du folklore, utilisant plusieurs éléments du patrimoine populaire algérien à l'instar des costumes, du goul, des jeux tradition-

nels et des danses des Aurès et des Ouled Nail.

Un duo mettant en scène l'amour des deux personnages principaux du spectacle, exécuté par Wissam Mazzouz et Nadjib Salhi, démontrent la touche contemporaine du chorégraphe tout comme un tableau dédié à la chasse et la cavalerie où les mouvements des danseurs s'inspiraient de la gestuelle des chevaux, sur une musique tribale du compositeur Salim Dada.

Cette opérette festive tourne au drame quand Farahoda tombe gravement malade et que son bien-aimé part à la recherche d'une plante médicinale miraculeuse, ce tableau a ébloui les spectateurs par la singulière performance du danseur Amer Khaloufi qui a campé le rôle de «Lazrag», le cheval de Benmerzoug.

Les tableaux de «La flamme



Ph. DK

du Sahara» deviennent de plus en plus lugubres et expriment la douleur et le désarroi suite à la maladie puis au décès de la jeune femme, un décès et des funérailles dont la mise en scène a été jugé «trop réaliste» par le public.

Le public présent à cette première représentation a salué le «renouveau» des danseurs du ballet qui se sont illustrés pour la première fois dans un registre contemporain, malgré quelques «lenteurs dans les derniers tableaux».

La touche «fraîche et contemporaine» du duo Ahmed Khamis et Salim Dada a également séduit les spectateurs qui disent avoir «compris et interagi» avec une histoire racontée uniquement par la danse et le langage corporel, même si le titre de cette production, «La flamme du Sahara», «ne se retrouve pas sur scène».

Adapté d'un texte datant de 1908 de Slimane Ben Brahim, le spectacle était également porté par une conception lumière et costume contemporaine mais

inspirée de l'époque.

Le Ballet national prévoit deux autres représentations à Alger les 21 et 28 avril avant d'entamer une tournée dans les villes de l'est du pays à partir du mois de mai prochain.

Une exposition de photographies mettant en avant le travail des danseurs par l'objectif du photographe Nadjib Rahmani a également été présentée au public et devrait suivre le spectacle dans sa tournée. **A.S.**

Institut du monde arabe (IMA)

La bande dessinée algérienne à l'honneur à Paris

Une exposition dédiée à la bande dessinée algérienne et au dessin de presse se tiendra du 6 au 17 avril à l'Institut du monde arabe (IMA) à Paris, a-t-on appris auprès du comité d'organisation du Festival international de la bande dessinée d'Alger (FIBDA). Organisée par le commissariat du FIBDA en collaboration avec l'Office national des droits d'auteur et droits voisins (ONDA), l'exposition devra rassembler les œuvres des bédésistes algériens les plus en vue de ces 50 dernières années.

Les planches de dessinateurs comme Slim, Aider, Haroun ou encore Gyps, Dilem et Le hic seront exposées aux côtés d'albums du 9^e art, à l'exemple de du mythique «M'qidech» ou encore le journal satirique «El Manchar».

La bibliothèque de l'IMA ouvrira ses portes aux dessinateurs Gyps, Le hic, l'Andalou et Dahmani qui iront à la rencontre du public. Trois jeunes auteurs de manga algériens présenteront également leurs œuvres au public de l'Ima, parmi eux Nora

Belhadef (auteur de «Lemri»), Senda Aboua (illustratrice) et Riadh Aït Hammou. Un café littéraire sera également dédiée au nouvel album de BD, paru en France, «Un maillot pour l'Algérie» du dessinateur Javi Rey, sur un scénario de Bertrand Galic et H. Kris.

L'album relate l'histoire des douze footballeurs algériens qui quittèrent clandestinement leurs clubs français en 1958 pour rejoindre le Front de libération nationale et créer, en plein guerre pour l'indépendance, la célèbre équipe du FLN. **L.B.**

Salon national du livre de Constantine

140 éditeurs et distributeurs au rendez-vous

Pas moins de 140 éditeurs et distributeurs prendront part au Salon national du livre prévu du 11 au 16 avril 2016 à Constantine, a indiqué lundi le président directeur général de l'Entreprise nationale des arts graphiques (ENAG), Messaoudi Hamidou.

Le salon qui sera organisé à l'université Constantine 1, sous un chapiteau de 4 000 m², présentera «plusieurs milliers d'ouvrages publiés en Algérie, dans les pays arabes et dans le monde entier», a précisé le responsable au cours d'une conférence de presse.

Organisée dans le cadre de la manifestation «Constantine, capitale 2015 de la culture arabe», cette exposition comprendra l'ensemble des genres éditoriaux dont «des essais scientifiques de toutes disciplines, ouvrages de références (encyclopédies et dictionnaires), écrits littéraires (romans, recueils de nouvelles et de poésie), livres

d'art et de patrimoine, ouvrages techniques et autres livres d'enfants et de juniors», a détaillé M. Hamidou, également commissaire général de Salon international du livre d'Alger (SILA).

Le P-DG de l'ENAG a indiqué que ce salon qui sera organisé sous forme d'exposition-vente permettra au lectorat de s'informer des nouvelles parutions et acquérir sur place les ouvrages avec des prix «réduits».

Qualifiant ce Salon de «fête du livre, des lettres et du savoir», M. Hamidou a indiqué qu'il sera également «une occasion pour mettre en valeur» l'important programme d'édition soutenu dans le cadre de «Constantine, capitale de la culture arabe», soldé, a-t-il précisé, par «de nombreuses publications» (environ un milliers d'ouvrages) en rapport avec l'histoire, le patrimoine et la création littéraire.

Outre l'aspect exposition de livre, le salon

offrira un programme d'animation culturelle, rencontre littéraire et lecture de romans et de poésies et conférences-débats sur des thématiques liées à la littérature, pour permettre aux lecteurs de rencontrer et débattre avec des écrivains de renommée comme Wassini Laâradj, entre autres, a-t-il ajouté.

Organisé par le Commissariat de la manifestation «Constantine, capitale de la culture arabe» et l'ENAG, ce salon devant être inauguré par le ministre de la Culture consacrera de larges espaces aux éditeurs et écrivains constantinois, a encore ajouté le même intervenant.

Ce Salon national du livre qui a été précédé par l'organisation de deux expositions du livre à Constantine dans le cadre de la manifestation culturelle a nécessité un investissement public de 30 millions DA, a encore précisé M. Hamidou.

F.H.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Galerie Sirius
Jusqu'au 20 avril :
Exposition «Un con Scient» de l'artiste photographe Mizo.

Dar Abdellatif
Jusqu'au 14 avril :
Exposition de Anissa Berkane intitulée «Le Dikhr Pictural».

Galerie Aïcha-Haddad
Jusqu'au 9 avril :
Exposition de l'artiste peintre, «Souad Si-Abderrahmane».

Salle Ibn Khaldoun
Jusqu'au 14 avril :
En plus de *Batman V Superman*, et après la projection de «Zootopie», c'est au tour de «Kung-fu Panda 3» d'être projeté à Alger.

Salle El Mouggar
Jusqu'au 27 avril :
Projection du long-métrage de fiction *Le patio* à raison de trois séances par jour : 14h00, 17h00 et 20h.

Maison de la culture de Sétif
15 avril :
Projection du long-métrage *Tahia Ya Didou* de Mohamed Zinet.

Ecole régionale des beaux-arts
Jusqu'au 16 avril :
Soirées et récitals poétiques

Librairie El Idjihad (rue Arezki-Hamani, Alger)
Jusqu'au 18 avril :
Exposition-vente de peinture de Morad Foughali.

Coup-franc direct

Pourquoi pas un local ?

Par Mahfoud M.

Le président de la FAF multiplie les contacts pour tenter de trouver le successeur idéal du Français Christian Gourcuff. Il ne se passe pas un jour sans qu'on nous sorte un nouveau nom pour ce qui est des techniciens qui sont dans la short-liste du patron de la FAF. Mais le plus frappant dans tous ces contacts qu'il mène est qu'il ne se trouve pas un seul entraîneur algérien qui intéresse Raouraoua. Ne fait-on pas confiance à ce point aux techniciens algériens et on ne pense jamais à leur accorder une chance de prendre en main la sélection nationale ? Pourtant la FAF ne ménage aucun effort pour former les jeunes cadres du sport et leur accorder le diplôme CAF B et A qui leur permette de travailler dans le championnat professionnel algérien. Sans doute que nous avons ce complexe du tout étranger et c'est pour cela qu'on ne veut pas faire confiance aux techniciens locaux qui mériteraient pourtant d'être considérés à leur juste valeur, surtout pour ce qui est de certains qui ont eu même une reconnaissance internationale, à l'image du jeune coach Kheireddine Madoui qui a réussi à décrocher la Ligue des champions d'Afrique. La FAF gagnerait plus à faire confiance aux jeunes techniciens algériens qui peuvent reprendre le flambeau.

M. M.

Olympique Lyon

Rachid Ghezzal élu joueur du mois

LE MILIEU de terrain international algérien de l'Olympique Lyon (Ligue 1 française de football), Rachid Ghezzal, a été élu joueur du mois de mars par les internautes du site officiel du club rhodanien. Le joueur algérien, avec 43% des suffrages, a devancé ses deux coéquipiers Maxwell Cornet (26%) et Alexandre Lacazette (17%), précise la même source. Ayant inscrit deux de ses six buts en Ligue 1 cette saison et adressé deux de ses six passes décisives au cours de mois de mars, le numéro 11 de l'OL a connu un dernier mois particulièrement fructueux. Ghezzal a contribué grandement dans la vic-

toire de son équipe sur la pelouse de Lorient (3-1), dimanche soir dans le cadre de la 32^e journée du championnat. Le joueur de 24 ans, qui a failli quitter son club formateur durant le mercato d'hiver, s'est complètement libéré depuis l'arrivée à la barre technique de Bruno Génésio, en remplacement de Hubert Fournier, qui ne lui faisait pas confiance. Ghezzal avait inscrit le 25 mars dernier son premier but sous les couleurs de la sélection algérienne lors de la victoire à domicile contre l'Ethiopie (7-0), dans le cadre de la quatrième journée des qualifications de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2017.

Coupe arabe 2016

32 clubs participants dès l'été prochain

LA COUPE arabe des clubs, sous sa nouvelle version, regroupera 32 clubs issus d'Afrique et d'Asie, alors que les primes globales atteindront les 6 millions de dollars, rapporte mardi la presse saoudienne. Réunie lundi à Ryadh, l'Union arabe de football (UAFA) a décidé officiellement de relancer la Coupe arabe des clubs, gelée depuis 2013 et dont le dernier détenteur n'est autre que l'USM Alger. Le club algérois devrait représenter l'Algérie dans cette épreuve en sa qualité de tenant du titre. 32 clubs seront sur la ligne de départ à la prochaine édition prévue l'été prochain, dont 16 issus du continent africain, précise la même source. Le tour éliminatoire

tiendra compte de la partie géographique des clubs engagés, alors que la phase finale aura lieu en Egypte. Le vainqueur empochera la somme de 3 millions de dollars, ce qui représentera la prime la plus élevée parmi les compétitions africaines et asiatiques. Le président de l'UAFA, le Prince Tourki Ben Khaled Ben Fayçal, a annoncé en mars dernier la relance de la coupe arabe sous une nouvelle formule. L'annonce a été faite à l'issue de la réunion du comité exécutif de l'UAFA au cours de laquelle un «accord de principe» a été conclu avec un nouveau sponsor devant dorénavant parrainer les compétitions de l'UAFA.

Championnats arabes de natation (1^{re} journée)

11 médailles dont trois en or pour l'Algérie

LA SÉLECTION algérienne de natation a remporté la bagatelle de 11 médailles dont trois en or, lors de la première journée des 3^{es} championnats arabes qui se déroulent au complexe Al-Hamdane à Dubaï (Emirats arabes unis), a-t-on appris mardi auprès de la Fédération algérienne de natation (FAN). Les médailles d'or ont été l'œuvre d'Oussama Sahnoune au 50m nage libre, couru en 22.27, devant les Egyptiens Salem Ihab (23.01) et Adham Abdelmegid (23.20). De son côté, Souad Nafissa Cherouati s'est parée d'or dans l'épreuve du 1500m qu'elle a remportée en 17:12.79, devant l'Egyptienne Roaia Mashaly (17:25.72) et l'autre Algérienne, Majda Chebaraka (17:30.38). Le dernier vermeil algérien de cette 1^{re} journée des championnats arabes de natation est revenu à Sara Hadj-Abderrahmane au 200 m papillon (dames), qui a remporté la finale en 2:14.78, devançant l'Egyptienne Rowida Hesham (2:16.65) et l'Algérienne Samar Khacha (2:22.91). Les médailles d'argent algériennes ont été gagnées par Abdellah Ardjoune qui s'est classé second au 200m dos en 2:06.68, derrière l'Egyptien Ahmed Wahby (2:05.51) et devant un autre Egyptien, Salah Amin (2:07.20). A l'instar d'Ardjoune, son compatriote Lounis Khendriche s'est adjugé l'argent du 200m papillon, couru en 2:03.52, devant son compatriote Nail Kaddache (2:03.68) et derrière l'Egyptien Ahmed Hamdy (2:03.49). Quant aux médailles de bronze algériennes, elles sont l'œuvre d'Amel Melih (50m nage libre), de Hamida Rabia Nefsi (200m dos) et du relais mixte 4x100m.

L'OM pour assurer le titre

Ligue II Mobilis (26^e Journée)

■ Le leader de la Ligue II Mobilis, l'Olympique de Médéa, aura un déplacement quelque peu difficile lors de cette 26^e journée de la Ligue II Mobilis, en se rendant à Ain Fekroun pour croiser le fer avec le CRBAF local.

Les gars de Médéa partent favoris



Ph. > D. R.

Par Mahfoud M.

Bien qu'ayant assuré l'accession en Ligue I en grande partie, les gars du Titteri tenteront quand même de terminer champions. Le fait de jouer le match à huis clos devrait arranger les affaires des poulains de Slimani qui se donneront à fond pour revenir avec les trois points de ce déplacement. Il est clair que les coéquipiers d'Oussrir partent avec un meilleur avantage psychologique après avoir réussi, en grande partie, leur accession en Ligue I, mais cela ne veut pas dire qu'ils partiront en touristes à Ain Fekroun. Si la première place est déjà acquise pour l'OM, la bataille fait rage pour les deux

autres tickets de l'accession même si là aussi l'USMBA et le CAB ont un léger avantage. Ainsi, l'USM Bel-Abbès reçoit à domicile l'ASO Chlef dans un match déséquilibré. Complètement éjecté de la course à l'accession, l'ASO aura du mal à tenir tête aux gars de la Mekerra qui feront tout leur possible pour l'emporter et revenir en force, après la dernière défaite à Médéa. Les coéquipiers d'Ouznadji devraient logiquement l'emporter et prendre les trois points qui les aideront dans la course à la remontée. Le CA Batna, qui est aussi bien placé pour accéder, affrontera, dans le derby de l'Est, le CA Bordj Bou-Arréridj qui décroît également cette saison. Les gars des Aurès

devraient l'emporter, sachant qu'ils n'ont plus le droit à l'erreur surtout pour les matches qu'ils disputent à domicile pour s'assurer complètement l'accession en Ligue I. Les Batnéens jeteront toutes leurs forces dans la bataille pour prendre les trois points et être à l'abri de toute mauvaise surprise.

M. M.

LE PROGRAMME :

Vendredi 8 avril 2016 à 16h :
USMBA-ASO
USC-MCS
JSMS-OMA
CRBAF-OM (huis clos)
PAC-USMMH
ABS-MCEE
JSMB-ASK
CAB-CABBA

Ligue des champions (8^{es} de finale aller) Zamalek-MO Béjaïa Aguid, sanctionné, n'ira pas au Caire

Le défenseur du MO Béjaïa, Amir Aguid, a été écarté de la liste des joueurs convoqués pour le match en déplacement face aux Egyptiens du Zamalek samedi dans le cadre des huitièmes de finale aller de la Ligue des champions d'Afrique, a-t-on appris auprès de l'entraîneur Abdelkader Amrani. «Aguid ne s'est pas présenté à la séance d'entraînement lundi, chose qui m'a poussé à le sanctionner en l'écartant de la liste des joueurs convoqués. Je suis quelqu'un qui ne badine pas avec la discipline», a affirmé le coach des Crabes. 20 joueurs, dont deux gardiens de but, ont été retenus pour le voyage au Caire prévu hier, en vue de cette première manche. «Outre Aguid, le milieu de terrain Ismail Bentayeb, blessé, a déclaré forfait pour ce match aller», a souligné Amrani. Evoquant ce derby face au Zamalek, le technicien béjaoui a relevé la nécessité de bien négocier cette sortie pour «ne pas compromettre nos chances de

qualification». «Le plus important est d'éviter de perdre. Je pense que la qualification va se jouer au Caire. J'ai mon idée sur le Zamalek qui reste une équipe redoutable mais qui a ses faiblesses que nous allons tenter d'exploiter», a estimé Amrani. Le MOB, dont il s'agit de la première participation sur le plan continental, s'est qualifié pour ce tour,

en dominant aux 16^{es} de finale les Tunisiens du Club Africain (aller 1-0, retour 2-0). La rencontre retour qui aura lieu le 19 avril prochain à 18h00 au stade de l'Unité Maghrébine sera dirigée par des arbitres tunisiens. L'ES Sétif, l'autre représentant algérien dans cette épreuve, sera opposée aux Soudanais d'Al-Merrikh.

Coupe de la Confédération (1/8^{es} de finale-aller)-MC Oran Zaâbia incertain face au Kawkab Marrakech

L'ATTAQUANT libyen du MC Oran, Mohamed Zaâbia, est incertain pour la réception du Kawkab Marrakech (Div 1. Maroc), samedi prochain (18h00) au stade Ahmed-Zabana dans le cadre des huitièmes de finale (aller) de la Coupe de la Confédération de football. Absent lors de la séance de reprise lundi, Zaâbia ne s'est pas entraîné également mardi matin car ne s'étant pas encore rétabli de sa blessure, a-t-on appris auprès du club de Ligue 1 algérienne de football. Le meilleur buteur du championnat algérien avait contracté sa blessure lors du précédent match de son équipe sur la pelouse de la JS Saoura (0-0) samedi passé, pour le compte de la 24^e journée de la compétition locale. Zaâbia avait déclaré forfait pour le match en déplacement contre les Ivoiriens de Sporting Gagnoa, lors des seizièmes de finale retour de la Coupe de la Confédération, également pour blessure.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Biskra

Un réseau de 6 trafiquants de drogue démantelé

SIX MEMBRES présumés d'un réseau de trafic de drogue ont été interpellés par les services de sûreté de la wilaya de Biskra, a indiqué mardi le chargé de communication de la sûreté de wilaya.

Trois des mis en cause, dont une jeune fille âgée de 19 ans, ont été appréhendés au niveau d'un barrage de sécurité près de la ville de Biskra, selon la même source qui a indiqué que les investigations ont conduit, par la suite, à l'arrestation des trois autres complices dans la wilaya

voisine d'El Oued, en vertu de l'extension des prérogatives territoriales des enquêteurs.

Quatre kilogrammes de drogue qui se trouvaient entre les mains des membres de ce réseau activant le long de l'axe Biskra-El Oued ont été également saisis, a précisé la même source.

Les mis en cause seront renvoyés devant la justice dès la constitution de leur dossier pénal, est-il précisé.

G. H.

Enseignants contractuels candidats au concours de recrutement

Dépôt dès dimanche des attestations de travail

LES ENSEIGNANTS contractuels peuvent, dès dimanche prochain, déposer leurs attestations de travail au niveau des centres de dépôt et de collecte des dossiers de candidature au concours de recrutement des enseignants, a indiqué, hier à Alger, la ministre de l'Education nationale, Nouria Benghebrit.

Dans une déclaration à la presse, en marge de la conférence nationale des directeurs de l'éducation consacrée à la préparation du concours de recrutement des enseignants et des examens nationaux, la ministre a donné des instructions aux directeurs de l'éducation pour faciliter l'opération de retrait des attestations de travail pour les enseignants contractuels candidats au concours de recrutement afin qu'ils puissent les joindre aux dossiers comme document officiel attestant leur expérience.

Le ministère «s'est engagé, à la faveur de la décision de la direction générale de la Fonction publique, à valoriser l'expérience des enseignants contractuels et à garantir les conditions idoines pour la mise en application de cette décision», a tenu à préciser M^{me} Benghebrit.

Suite à cette décision, la première responsable du secteur a appelé les directeurs de l'éducation, au niveau local, à préparer les attestations de travail des enseignants contractuels.

«L'enseignant contractuel candidat au concours peut, dès dimanche prochain, déposer son attestation de travail au niveau des centres d'inscription au concours de recrutement et de collecte des dossiers», a-t-elle précisé.

Cette opération est à même de garantir le bon déroulement des préparatifs du concours, de mettre un terme à la bureaucratie et d'améliorer le service public, a ajouté la ministre.

Salima K.

les fuites de panama papers ont fait l'effet d'une bombe



Loumis

Djalou@hotmail.com

Militant de la cause nationale et ancien ministre du Travail

Décès de Mohamed Saïd Mazouzi

Le militant de la cause nationale et ancien ministre du Travail, Mohamed Saïd Mazouzi, est décédé, mardi à Alger, l'âge de 92 ans.

Par Slim O.

Militant du Parti du peuple algérien (PPA) dès son jeune âge dans la région de la Kabylie maritime (Tigzirt), au côté de Omar et Mansour Boudaoud, Ahmed Zerouali et de Amar Haddad, le défunt avait fait partie du noyau ayant préparé l'insurrection du 8 mai 1945.

Fervent militant et très actif sur le terrain, le défunt n'avait pas reçu avec son groupe le «contre-ordre» du PPA pour arrêter les actions contre le colonisateur français.

Il est ainsi passé à l'action avec notamment son compagnon Amar Haddad, pour tenter d'abattre le bachagha Ait Ali. Le révolutionnaire a fini par être arrêté en 1945 et condamné à perpétuité par le régime colonial



français pour avoir osé remettre en cause sa politique et son autorité. Il sera ainsi emprisonné jusqu'à l'indépendance de l'Algérie en 1962.

A l'indépendance, Mohamed Saïd Mazouzi sera nommé wali de Tizi Ouzou, où il sera très respecté par les habitants pour son dévouement, ses qualités de tra-

vail et son engagement pour l'épanouissement de cette région.

Il sera appelé par le défunt président Houari Boumediene pour lui confier le portefeuille du ministère du Travail en 1968. Mohamed Saïd Mazouzi occupera également le poste du ministre des Moudjahidine.

Le moudjahid et révolutionnaire a décidé de se retirer de la vie politique de manière définitive en 1988.

Il a écrit ses mémoires «J'ai vécu le pire et le meilleur», publiées en 2015, où il a retracé son parcours en tant que militant de la cause nationale et les responsabilités qu'il avait occupées après l'indépendance de l'Algérie.

L'enterrement de Mohamed Saïd Mazouzi a eu lieu hier mercredi au cimetière Ben Aknoun.

S. O./APS

Conférence

CONFERENCE
suivie d'une vente-dédicace

Journaliste et auteure
AMINA MEKAHLI

«L'expression française dans la sensibilité poétique algérienne»

Le jeudi 07 avril à 15h
au CDES-SOPHIA

L'AUTEURE et journaliste Amina Mekahli donne aujourd'hui à 15 heures au SDES Sophia à Oran, 13, rue Larbi Ben Mhidi, une conférence intitulée «L'expression française dans la sensibilité poétique algérienne».

Tassaft Ouguemoune

L'écrivain Chabane Ouahioune inhumé en présence d'une foule nombreuse

C'est en présence d'une foule nombreuse que l'écrivain et chroniqueur algérien Chabane Ouahioune a été inhumé, hier, dans son village natal Tassaft Ouguemoune, dans la commune Raboudinage (40 km au sud-est de la wilaya de Tizi Ouzou). Des hommes de culture et des responsables locaux et de la wilaya ont assisté aux obsèques du défunt rappelé à Dieu lundi dernier, à l'âge de 94 ans. Chabane Ouahioune ou Da Chavane s'en est allé, laissant derrière lui une riche œuvre littéraire et journalistique retraçant des pans de l'histoire et des traditions de la région de Kabylie. En plus des 8 romans comme

«La maison au bout des champs», «Parmi les collines invaincues», «Ce mal des siècles», «Itinéraires brûlants» et de son tout dernier «L'aigle du rocher», le défunt a produit plus de 1 000 articles de presse, notamment des chroniques publiées dans le quotidien national *Horizons*. Ses débuts dans le domaine littéraire remontent au milieu des années 40 quand il a rencontré feu Mouloud Mammeri de la région voisine de Tassaft Ouguemoune, Ath Yenni, avant d'être engagé à l'indépendance en qualité de correcteur à la Société nationale d'édition et de diffusion.

Hamid M.

